Lausanne

AU CONSEIL COMMUNAL
DE LAUSANNE
1000 LAUSANNE

Lausanne, le 4 juillet 2013
C. 37/3 – jw – TVX/r&m/ldaff 126392

Réponse à la pétition de Monsieur Gérald Thonney et consorts « Problèmes de circulation aux chemins de la Chaumière et de Chantemerle, quelques conséquences de la réorganisation du trafic du pôle de la Sallaz »

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le 19 janvier 2012, Monsieur Gérald Thonney déposait au Conseil communal une pétition, munie de 149 signatures, demandant à la Municipalité de prendre des mesures afin de faciliter les mouvements de sortie des véhicules depuis les chemins de la Chaumière et de Chantemerle, devenus difficiles selon les pétitionnaires depuis l'interdiction de circuler place de la Sallaz. Lors de sa séance du 12 février 2013, le Conseil communal décidait de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 litt. B) du Règlement du Conseil communal.

En préambule, nous relevons que la modification du plan de circulation liée au contournement de la place de la Sallaz a entraîné une augmentation sensible du trafic à la route d'Oron. Cette augmentation péjore les conditions d'insertion des véhicules depuis les chemins de la Chaumière et de Chantemerle vers la route d'Oron, en particulier aux heures de pointe. En effet, les files d'attente des véhicules aux feux rendent difficile aux usagers venant des chemins précités l'insertion sur la route d'Oron en direction de la route de la Feuillère. De plus, à l'embouchure sud, des véhicules parqués hors des zones autorisées rendent difficile l'accès au chemin de Chantemerle.

Ceci étant dit, nous vous informons, en réponse à la pétition susmentionnée que le Service des routes et de la mobilité a mis en place, depuis le dépôt de cette pétition, une ligne d'arrêt avancée sur la route d'Oron, avant le feu à l'embouchure nord du chemin de Chantemerle. Celle-ci permet de créer un sas suffisant favorisant l'insertion des véhicules en provenance du chemin de Chantemerle et tournant à gauche. Des contrôles effectués par la Police municipale permettent de faire respecter cette ligne d'arrêt avancée. Pour sa part, le Service des parcs et domaines a diminué l'arborisation dans ce secteur afin d'améliorer la visibilité sur cette embouchure nord du chemin de Chantemerle, notamment pour les usagers en provenance de la route de la Feuillère. La combinaison de ces deux mesures a permis d'améliorer fortement l'insertion des véhicules venant depuis l'embouchure nord du chemin de Chantemerle.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

S'agissant de l'embouchure sud, les problèmes constatés étant engendrés par le parcage hors zone de véhicules, les contrôles de Police accentués dans ce secteur permettent de faire respecter les régles de stationnement en vigueur.

L'ensemble de ces mesures a répondu à la demande des pétitionnaires et la situation s'en trouve nettement améliorée.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter